

ARRETE N° 2025.32

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire de la Commune de CUVERVILLE,

VU le code général de la fonction publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération n° 2007.85 du 02/07/2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

VU l'arrêté n° 2021.135 du 03/12/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2022,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LE FRANÇOIS Séverine	Adjoint administratif territorial	01/05/2025

Avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BOUTRAIS Dorothée	Adjoint technique territorial	01/09/2025
MICHEL Nicolas	Adjoint technique territorial	01/07/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- ◆ Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Cuverville, le 04 avril 2025

Le Maire,



(Signature)
Catherine AUBERT

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire de Cuverville

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 2007.85 du 02/07/2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 2021.135 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal 2ème classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
GUIBON	Sandra	01/10/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Cuverville le 17/09/2025,
Le Maire (ou le Président),

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Notifié le

Signature de l'agent :